

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DUERP

Durée

3 jours

Référence Formation

6-SP-CSE3

Objectifs

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP) pour construire le document unique
Évaluer les risques professionnels de l'entreprise, les classer et mettre en œuvre les plans d'action
Apprendre à rédiger et à mettre à jour le document d'évaluation des risques professionnels

Participants

Toute personne ayant à mettre en œuvre une démarche d'Évaluation des Risques Professionnels Membres du CSE ou de la CSSCT

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM.

Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

- Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

- Situer le contexte

Définitions et principes

Bonnes pratiques et valeurs essentielles du réseau de prévention

Rappel des cadres législatifs et réglementaires : Article L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail, Décret du 5 novembre 2001

- Comprendre la démarche du DUERP

Les principes généraux

Les ressources internes et externes

Les conditions nécessaires à la réussite

- Préparer la démarche d'évaluation des risques

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

[version 2023]

Choix des auditeurs
Informations à centraliser
Choix de la méthodologie
Découpage de l'entreprise en unité de travail
Détermination de la planification
Compréhension de l'organisation interne
Détermination des unités de travail à auditer

- Mettre en œuvre et formaliser l'évaluation des risques

Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés en prenant en compte le travail réel
Evaluer et hiérarchiser les risques identifiés en mettant en place une cotation
Observer les tâches réellement effectuées aux postes de travail (dialogue avec les personnes qui occupent ce poste et les autres personnes susceptibles d'être concernées)
Prendre en compte le vécu du personnel
Analyser les derniers accidents du travail et maladies professionnelles
Donner une valeur aux risques pour les classer
Déterminer la gravité des dommages, la probabilité de leur occurrence et le nombre de salariés potentiellement exposé
Savoir prendre en compte l'avis de la médecine du travail

- Audit d'un poste de travail si possible

- Etude des risques de l'entreprise

Etude des risques de l'entreprise
Risques de chute de plain-pied
Risques de chute de hauteur
Risques liés aux circulations internes
Risques routiers
Risques liés à l'activité physique
Risques liés à la manutention mécanique
Risques liés à la manutention manuelle
Risques liés à certains produits
Risques liés aux équipements de travail
Risques liés au bruit
Risques liés à l'éclairage, etc...

- Mettre en place un plan d'action

Synthèse du travail effectué
Aider à la mise en place du Document Unique
Elaboration du programme d'actions de prévention

- Garantir la démarche du DUERP

Gérer le Document Unique
Informé le personnel de l'entreprise
Suivre et mettre à jour les résultats du plan d'action
Organiser le travail en limitant les risques
Suivre les évolutions de l'entreprise
Optimiser la démarche

- Remarque : peut être réalisé en 2 jours +1 jour avec travaux à réaliser durant l'intersession



- Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

[version 2023]